

## Guide de Recommandations

### « Formation des bénévoles d'associations d'accompagnement »

#### Entrée 1

### Approche conceptuelle et méthodologique

Comment utiliser ce guide de recommandations : conseils aux lecteurs  
Sommaire du guide selon le mode d'entrée

- A. Formation des bénévoles d'accompagnement : rappel du contexte français
- B. Pourquoi un « Guide de recommandations » « Formation des bénévoles » aujourd'hui ?
- C. Déroulement chronologique pour aboutir à ce « Guide de recommandations Formation »
- D. Démarche méthodologique adoptée par le groupe
- E. Séquence 1 : De la mission d'une association d'accompagnement à l'activité « accompagnement »
- F. Séquence 2 : Activité « Accompagnement » : du référentiel d'activités au référentiel de formation
- G. Elaboration du guide de recommandations : une présentation à deux entrées
- H. En guise de conclusion : intérêt d'un tel guide de recommandations

**Groupe de travail coordonné par Paulette Le Lann**

**Avec la participation active :**

- Au titre des Fédérations d'associations de bénévoles d'accompagnement :
  - **Clarisse Robert de Beule** : Fédération régionale Alliance
  - **Paulette Le Lann** : Fédération JALMALV
  - **Marie-Jeanne Kouskoff**, puis **Bernard Legris** : UNASP
- Au titre des Associations d'accompagnement indépendantes :
  - **Chantal Ganet** : Albatros Lyon
  - **Maurice Chausson**, puis **Jeanne Andrée Munch** et **Thierry Praud** : Association Pierre Clément Strasbourg
  - **Marie Quinquis** : Association Rivage Versailles
- Au titre des Professionnels de santé :
  - **Chantal Neves** : Cadre de santé
  - **Bernard Védrine** : Médecin

# Comment utiliser ce guide de recommandations ?

## Quelques conseils aux lecteurs

Ce guide de recommandations s'adresse principalement aux **responsables associatifs** chargés d'organiser la formation des bénévoles au sein de leur association. Il peut aussi intéresser les **professionnels de santé**, exerçant tant en institution qu'à titre libéral, et qui collaborent avec des associations d'accompagnement dans le cadre de leur travail. Ce guide constitue également un document de référence utile pour les **personnes qui souhaitent s'engager – ou qui sont déjà engagées - dans ce type de bénévolat.**

**Ce guide est structuré en deux parties correspondant à deux entrées :**

- **Une 1<sup>ère</sup> entrée par l'approche conceptuelle et méthodologique :**

**Cette entrée permet de découvrir :**

- le contexte français de la formation des bénévoles,
- le groupe de travail, sa composition et ses objectifs,
- les choix méthodologiques et théoriques qui ont orienté ce travail
- les différentes étapes de la démarche
- la réflexion menée sur l'association d'accompagnement, sa finalité, ses missions
- la centration sur l'activité « Accompagnement » et ce qu'elle recouvre
- la pertinence de l'approche de la formation par les compétences
- l'élaboration finale du guide, tant dans le fond que dans la forme
- l'intérêt d'un tel guide de recommandations

- **Une 2<sup>ème</sup> entrée par l'approche pratique, opérationnelle :**

**Cette entrée permet de découvrir les fiches pratiques issues de ce travail.**

**Ces fiches sont organisées en 5 dossiers :**

- Dossier A : fiches en lien avec la fonction « Bénévole d'accompagnement »
- Dossier B : fiches en lien avec les autres fonctions d'accompagnement
- Dossier C : fiches concernant l'association d'accompagnement et la vie associative
- Dossier D : résultats de l'exploration bibliographique sur le thème
- Dossier E : documents complémentaires pour une meilleure compréhension du guide

**Un sommaire détaillé est à disposition en pages 2 et 3 de l'entrée 1.**

# SOMMAIRE DU GUIDE selon le mode d'entrée

## **Entrée 1 : une entrée par l'approche conceptuelle et méthodologique** **p 5 à 28**

- A. Formation des bénévoles d'accompagnement : rappel du contexte français** **p 5**
- Cadre juridique : la loi du 9 juin 1999
  - Structure gestionnaire des fonds de formation : cellule CNAMTS-SFAP et Comité de pilotage
  - Elaboration d'un cahier des charges « Formation des bénévoles d'accompagnement »
- B. Pourquoi un « Guide de recommandations » « Formation des bénévoles » aujourd'hui ?** **p 6**
- 1<sup>er</sup> constat : l'analyse qualitative des dossiers « formations »
  - 2<sup>ème</sup> constat : la publication de la circulaire n°DHOS/O2/2008/99 du 25 mars 2008
  - 3<sup>ème</sup> constat : l'évolution du paysage des soins palliatifs et de l'accompagnement
  - 4<sup>ème</sup> constat : les limites du cahier des charges en vigueur, basé sur une approche par contenus
- C. Déroulement chronologique pour aboutir à ce « Guide de recommandations Formation »** **p 8**
- Constitution d'un groupe de travail « Formation des bénévoles » au sein de la SFAP
  - Présentation du projet de ce groupe de travail au Conseil d'Administration de la SFAP
  - Objectifs généraux de travail, fixés au départ
  - Calendrier de travail
- D. Démarche méthodologique adoptée par le groupe** **p 10**
- Exploration bibliographique sur cette question
  - Trois postulats de départ, définis par le groupe de travail
    - o Un guide qui réponde aux exigences du référentiel publié dans la circulaire de mars 2008
    - o La formation pensée comme un moyen – et non comme une fin - au service d'un projet
    - o Une logique d'approche par les compétences, et non plus par les contenus
  - Extraits du référentiel, qui ont servi de base à notre réflexion
  - Un travail de réflexion organisé en deux séquences
    - o **1ère séquence** : Réflexion autour de l'association d'accompagnement, sa finalité, ses missions
    - o **2ème séquence** : Centration du guide de recommandations sur l'activité « Accompagnement »
  - Procédure de validation du document final
- E. Descriptif de la séquence 1 :** **p 15**  
**Réflexion autour de l'association d'accompagnement, sa finalité, ses missions**
- Etape 1 : Quel est le projet associatif de toute association d'accompagnement ? (Fiche C 1)
  - Etape 2 : Quelles sont les différentes activités d'une association d'accompagnement au regard de son projet associatif et de ses missions ? (Fiche C 2)
  - Etape 3 : Au regard de ces activités : quels sont les différents « publics » associatifs concernés par la formation ?
  - Etape 4 : Au regard du projet de l'association : principe d'une formation, tronc commun à tous les acteurs associatifs
  - Etape 5 : Elaboration de 4 fiches opérationnelles concernant l'association d'accompagnement et la vie associative
  - Etape 6 : L'activité « Accompagnement » : cible essentielle du guide de recommandations
- F. Descriptif de la séquence 2 :** **p 18**  
**Activité « Accompagnement » : du référentiel d'activités au référentiel de formation**
- Descriptif de la démarche
  - La démarche appliquée à la fonction de « Bénévole d'accompagnement » : du référentiel d'activités au référentiel de formation
  - Elaboration de 9 fiches opérationnelles, issues de cette démarche
    - o Fiches pratiques, en lien avec la fonction « Bénévole d'accompagnement » : 6 fiches
    - o Fiches pratiques, en lien avec les autres fonctions d'accompagnement » : 3 fiches
- G. Elaboration finale du guide de recommandations : une présentation à deux entrées** **p 26**
- Une 1<sup>ère</sup> entrée par l'approche conceptuelle et méthodologique
  - Une 2<sup>ème</sup> entrée par l'approche pratique, opérationnelle
- H. En guise de conclusion : intérêt d'un tel guide de recommandations** **p 28**

**DOSSIER A : Six fiches pratiques, en lien avec la fonction « Bénévole d'accompagnement » : p 4**

- **Fiche A 1 :**  
Parcours de formation du bénévole d'accompagnement, en 3 étapes
- **Fiche A 2 :**  
Référentiel de formation : **Etape 1** du parcours de formation de tout bénévole d'association d'accompagnement, intitulé « *Sensibilisation – tronc commun* »
- **Fiche A 3 :**  
Référentiel de formation : **Etape 2** du parcours de formation des futurs bénévoles d'accompagnement, intitulé « *Formation initiale – préparation à l'accompagnement* »
- **Fiche A 4 :**  
Référentiel de formation : **Etape 3** du parcours de formation, pour les bénévoles d'accompagnement en exercice, intitulé « *Formation continue* »
- **Fiche A 5 :**  
Critères de sélection des futurs bénévoles d'accompagnement : quelques repères
- **Fiche A 6 :**  
Conditions de ressourcement pour les bénévoles d'accompagnement : quelques repères

**DOSSIER B : Trois fiches pratiques, en lien avec les autres fonctions d'accompagnement : p 17**

- **Fiche B 1 :**  
Fonction « **Coordinateur de bénévoles d'accompagnement** » : du référentiel d'activités au référentiel de formation
- **Fiche B 2 :**  
Fonction « **Tuteur de bénévole d'accompagnement** » : du référentiel d'activités au référentiel de formation
- **Fiche B 3 :**  
Groupe de parole des bénévoles d'accompagnement : Fiche repère

**DOSSIER C : Quatre Fiches concernant l'association d'accompagnement et la vie associative : p 23**

- **Fiche C 1 :**  
Les leviers de développement du projet associatif des associations d'accompagnement
- **Fiche C 2 :**  
Les activités communes à toutes les associations d'accompagnement
- **Fiche C 3 :**  
Réflexions sur la **fonction de Président d'association**
- **Fiche C 4 :**  
Réflexion sur la **relation bénévoles - salariés** au sein de l'association d'accompagnement

**DOSSIER D - Exploration bibliographique à propos de la « Formation des bénévoles » - 1 fichier p 30**

- Résultats des recherches faites par le **Centre national de ressources - Soin palliatif**
- Résultats des recherches menées par les **membres du groupe de travail**

**DOSSIER E – Trois documents complémentaires pour une meilleure compréhension du guide p 36**

- **Document E 1 :**  
**Formation des bénévoles : Projet de Groupe de travail** présenté au CA de la SFAP par P. Le Lann
- **Document E 2 :**  
**Cahier des charges de la formation des bénévoles** (article 2 de la Convention CNAMTS-SFAP) élaboré en 2001
- **Document E 3 :**  
**Circulaire DHOS/O2/2008/99 du 25 mars 2008** du 25 mars 2008 relative à l'organisation des soins palliatifs  
Annexe 5 « *Définition, missions et obligations du bénévolat d'accompagnement en soins palliatifs* »

## A. Formation des bénévoles d'accompagnement : rappel du contexte français

### 1. Cadre juridique : la loi du 9 juin 1999

**1999** : vote à l'unanimité par l'Assemblée nationale et le Sénat de la **loi n° 99-477 du 9 Juin 1999** visant à garantir les soins palliatifs et l'accompagnement comme un droit pour toute personne dont l'état le requiert.

Un article de cette loi, **l'article 10, entièrement consacré au bénévolat d'accompagnement**, reconnaît et officialise, à côté des proches et des familles, à côté des professionnels de santé, la pleine et entière utilité, la pleine et entière responsabilité des bénévoles d'accompagnement dans le « prendre soin » des personnes gravement malades.

#### Article 10

*Des bénévoles, formés à l'accompagnement de la fin de vie et appartenant à des associations qui les sélectionnent, peuvent, avec l'accord de la personne malade ou de ses proches et sans interférer avec la pratique des soins médicaux et paramédicaux, apporter leur concours à l'équipe de soins en participant à l'ultime accompagnement du malade et en confortant l'environnement psychologique et social de la personne malade et de son entourage.*

*Les associations qui organisent l'intervention des bénévoles se dotent d'une charte qui définit les principes qu'ils doivent respecter dans leur action. Ces principes comportent notamment le respect des opinions philosophiques et religieuses de la personne accompagnée, le respect de sa dignité et de son intimité, la discrétion, la confidentialité, l'absence d'interférence dans les soins.*

*Les associations qui organisent l'intervention des bénévoles dans des établissements de santé publics ou privés et des établissements sociaux et médico-sociaux doivent conclure, avec les établissements concernés, une convention conforme à une convention type définie par décret en Conseil d'Etat. A défaut d'une convention ou lorsqu'il est constaté des manquements au respect des dispositions de la convention, le directeur de l'établissement, ou à défaut le préfet de région, en accord avec le directeur régional de l'action sanitaire et sociale, interdit l'accès de l'établissement aux membres de cette association.*

*Seules les associations ayant conclu la convention mentionnée à l'alinéa précédent peuvent organiser l'intervention des bénévoles au domicile des personnes malades.*

Cette loi, dans son **décret d'application n° 2000-1004 du 16 octobre 2000** relatif à la convention type prévue à l'article L. 1111-5 du code de la santé publique (*Journal officiel* du 18 octobre 2000) énonce clairement, dans son article 2, **la responsabilité des associations dans le recrutement, la sélection, la formation et le soutien des bénévoles d'accompagnement.**

*« L'association assure la sélection, la formation à l'accompagnement et le soutien continu des bénévoles ainsi que le fonctionnement de l'équipe de bénévoles, selon les modalités suivantes : ... »*

### 2. Structure gestionnaire des fonds de formation : cellule CNAMTS-SFAP et Comité de pilotage

**Début 2000, l'Etat s'engage dans le financement de la formation des bénévoles d'accompagnement** avec la mise en place d'une **subvention CNAMTS<sup>1</sup>** destinée à la formation initiale et continue des bénévoles avec un financement **FNASS<sup>2</sup>**.

Février 2000 voit la signature d'une convention entre la CNAMTS et la SFAP<sup>3</sup>, confiant à la SFAP la coordination et la gestion de cette subvention, intégrant moyens humains et matériels pour la réalisation de ce projet avec la création d'une Cellule de coordination et d'un Comité de pilotage.

Le Comité de pilotage CNAMTS-SFAP, composé de 10 personnes,<sup>4</sup> est chargé de :

- Identifier et qualifier les associations d'accompagnement susceptibles de bénéficier des subventions
- analyser les demandes de financement présentées par les associations
- décider souverainement de l'attribution ou non des financements demandés
- d'évaluer les actions de formation et d'accompagner leur évolution

<sup>1</sup> Caisse Nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés

<sup>2</sup> Fonds national d'Action Sanitaire et Sociale

<sup>3</sup> Société Française d'Accompagnement et de Soins palliatifs

<sup>4</sup> Composition du Comité de pilotage : 1 représentant CNAMTS – 1 du collège infirmier et 1 du Collège Médecins de la SFAP – 1 du bureau de la SFAP – 1 UNASP – 1 Fédération Jalmarv – 3 représentants des autres associations – 1 représentant Fondation de France

### 3. Elaboration d'un cahier des charges « Formation des bénévoles d'accompagnement » (cf Entrée 2 - Documents complémentaires – Dossier E 2)

Dès 2001, le Comité de pilotage CNAMTS-SFAP élabore un **cahier des charges**<sup>5</sup> spécifique pour la formation des bénévoles, (Article 2 de la Convention) définissant :

- un parcours de formation du bénévole en deux étapes :
  - o recrutement, sélection, sensibilisation et formation initiale des futurs bénévoles d'une part
  - o formation continue des bénévoles en activité avec participation aux groupes de parole d'autre part
- des conditions de recrutement avec entretiens de sélection, organisés avec l'aide de psychologues et l'implication de responsables associatifs
- des éléments de contenu de ces formations pour répondre au mieux aux besoins spécifiques des bénévoles d'accompagnement
- des durées indicatives de formation
- des profils d'intervenants susceptibles d'assurer ces formations concrétisant ainsi le souci de pluridisciplinarité

Ce cahier des charges qui fait l'objet de l'article 2 de la Convention, se présente sous forme de 4 tableaux ainsi définis :

- Action A-1 : Recrutement / sélection / sensibilisation
- Action A-2 : Formation initiale
- Action B-1 : les groupes de parole
- Action B-2 : Formation continue

Ainsi, de 2000 à 2009, une dotation globale de près de 12 millions d'euros (11 993 576,56 €) a été versée aux associations qualifiées.

A l'heure actuelle, l'ensemble des régions françaises accueille une ou plusieurs associations d'accompagnement, ce qui n'était pas le cas lors de la mise en place du dispositif, illustrant bien ainsi la dynamique créée.

En 2009, 5 349 bénévoles d'accompagnement en activité, répartis sur 191 associations présentes sur 92 départements, ont bénéficié de subventions CNAMTS-SFAP.

## B. Pourquoi un « Guide de recommandations » « Formation des bénévoles » aujourd'hui ?

Cette idée, qui a émergé près de 10 ans plus tard, est le produit de plusieurs constats :

### 1<sup>er</sup> constat : l'analyse qualitative des dossiers « formations »

L'analyse des dossiers des 190 associations qualifiées et financées, réalisée par le Comité de pilotage CNAMTS-SFAP **au fil des années**, a fait apparaître des **améliorations, des points forts certains**, dont nous pouvons nous réjouir, à juste titre.

**Parmi ces points forts, nous pouvons relever :**

- la formation intégrée comme une nécessité de par chacune de ces associations
- une amélioration très sensible des dossiers « formation » tant dans la forme que dans le fond
- une formation initiale généralement variée et bien structurée
- un soutien généralisé des bénévoles en exercice, par le biais de groupe de parole animé par un psychologue
- l'implication de l'association dans la formation : conception – organisation – animation – suivi
- la mutualisation des moyens, au niveau local et régional, commence à devenir une réalité
- le profil des intervenants en formation se diversifie et s'enrichit avec des sociologues, philosophes, éthiciens, etc ...

<sup>5</sup> Cahier des charges CNAMTS-SFAP : voir Entrée 2 - Documents complémentaires – Dossier E 2

Ces points forts ne doivent pas, pour autant, occulter des **points faibles, des insuffisances**, notamment en terme d'ingénierie de formation.

**Parmi celles-ci, nous pouvons citer :**

- au niveau des contenus : confusion entre formation de bénévoles d'accompagnement et formation de professionnels de santé
- pour certaines associations : délégation importante, à des professionnels de santé, à des organismes de formation, ou encore à des psychologues
- spécificité du bénévolat d'accompagnement dans sa dimension d'engagement collectif citoyen : peu ou pas développée
- limites de compétences en Ingénierie de formation se traduisant par :
  - o la formation souvent pensée comme un simple transfert de connaissances opéré par cours magistral
  - o la formation organisée comme une compilation de modules et non comme un parcours de formation structuré pour le bénévole
  - o des objectifs de formation imprécis quant aux résultats attendus
  - o l'absence d'évaluation de la formation dispensée ou évaluation limitée au seul degré de satisfaction des participants
  - o l'absence ou l'insuffisance d'outils de suivi, de tableaux de bord, de fiches d'émargement

## **2<sup>ème</sup> constat : la publication de la circulaire n°DHOS/O2/2008/99 du 25 mars 2008 – Annexe 5** **(cf Entrée 2 - Documents complémentaires – Dossier E 3)**

Cette circulaire relative à l'organisation des soins palliatifs, présente, aux côtés de quatre autres référentiels LISP – EMSP - USP – SP en HAD, un document spécifique aux associations d'accompagnement intitulé « **Définition, missions et obligations du bénévolat d'accompagnement en soins palliatifs** ».

Ce référentiel a été élaboré dans le cadre du Collège national des Associations de Bénévoles d'accompagnement (CABA) de la SFAP : ainsi, dépassant leurs cultures respectives, confrontant leurs différences, les diverses associations représentées au sein de ce Collège ont formalisé les critères qui définissent les caractéristiques et les modes d'intervention des bénévoles d'accompagnement. L'existence de ce référentiel est un atout indéniable en ce sens qu'il officialise le bénévolat d'accompagnement, précisant ses spécificités mais aussi ses exigences. Cette reconnaissance officielle a des incidences directes sur la façon de penser et d'organiser la formation des bénévoles, tant initiale que continue.

## **3<sup>ème</sup> constat : l'évolution du paysage des soins palliatifs et de l'accompagnement**

Cette évolution, au fil des années, confronte inévitablement les associations d'accompagnement à de nouvelles problématiques, toujours plus complexes, tant au niveau de la mission « Accompagnement » que de leur action sociétale et de leur positionnement éthique.

## **4<sup>ème</sup> constat : les limites du cahier des charges en vigueur, basé sur une approche par contenus**

En effet, le seul énoncé de thèmes à aborder en formation ne dit rien des objectifs visés, donc ne dit rien des résultats attendus, pas plus que de la pédagogie souhaitée. Cette imprécision crée des difficultés à plusieurs niveaux :

- elle rend impossible l'évaluation finale des apprenants par les responsables de l'association
- elle rend opaque les exigences de l'association vis-à-vis de ces mêmes apprenants
- vis-à-vis des intervenants en formation : elle ne permet pas à l'association de poser des règles claires de recrutement, avec un cahier des charges précis, tant sur les objectifs visés, la durée nécessaire que sur les moyens pédagogiques à développer.

*« Le plus sûr moyen de ne pas atteindre ses objectifs, c'est de ne pas en fixer ! »*

Au regard de ces principaux constats, le Comité de pilotage CNAMTS-SFAP a souhaité réactualiser son cahier des charges Formation. Ce cahier des charges, conçu au départ comme un guide de recommandations pour initier, pour impulser les projets formations auprès des associations d'accompagnement, nécessitait en effet, une adaptation pour intégrer toutes ces nouvelles exigences.

## C. Déroulement chronologique pour aboutir à ce « Guide de recommandations Formation »

### 1. Constitution d'un groupe de travail « Formation des bénévoles » au sein de la SFAP

Sous l'impulsion de Paulette Le Lann, le groupe de travail a été constitué avec, dès sa création, avec le souci de satisfaire à deux exigences importantes :

- L'exigence de **pluridisciplinarité**
- L'exigence de **représentativité des associations** d'accompagnement.

**Composition de ce groupe de travail :**

- **Au titre des Fédérations d'associations de bénévoles d'accompagnement :**
  - **Fédération régionale Alliance** avec Clarisse Robert de Beule jusqu'en début 2011
  - **Fédération JALMALV** avec Paulette Le Lann, initiatrice et responsable du groupe
  - **UNASP** : Marie-Jeanne Kouskoff, remplacée ensuite par Bernard Legris
- **Au titre des Associations d'accompagnement indépendantes :**
  - **Albatros Lyon** : Chantal Ganet jusqu'en sept 2010
  - **Association Pierre Clément Strasbourg** avec, successivement, Maurice Chausson, Jeanne Andrée Munch puis Thierry Praud
  - **Association Rivage Versailles** avec Marie Quinquis
- **Au titre des Professionnels de santé :**
  - **Cadre de santé** : Chantal Neves
  - **Médecin** : Bernard Védrine, président du comité de pilotage CNAMTS-SFAP de 2000 à 2010

### 2. Présentation du projet de ce groupe de travail au Conseil d'Administration (CA) de la SFAP (cf Entrée 2 - Documents complémentaires – Dossier E 1)

Comme tout groupe de travail SFAP, le projet a été présenté préalablement au Conseil d'administration de la SFAP par Paulette le Lann en décembre 2007.

Cette présentation a consisté à expliciter le projet envisagé et à argumenter sur sa pertinence en précisant :

- Le thème de travail, en lien avec son contexte
- les objectifs de travail
- la méthodologie envisagée
- la composition du groupe
- le calendrier de réalisation

A l'issue de la présentation, le Conseil d'administration de la SFAP a validé le projet et donné le feu vert pour sa mise en place.

### 3. Objectifs généraux de travail, fixés au départ :

**Trois temps étaient envisagés :**

1. Faire le point sur la **situation actuelle** (Diagnostic de l'existant)  
Faire un **état des lieux** sur la formation dispensée à ce jour par les associations d'accompagnement, à la fois sur un plan quantitatif et sur un plan qualitatif (objectifs de formation, objectifs pédagogiques, typologie des contenus, méthodes pédagogiques, profil des intervenants, mode d'évaluation, outils de suivi, etc...)
  - ⇒ état des lieux des pratiques de formation
  - ⇒ recensement des publications, des références bibliographiques sur cette question
2. Définir la **situation souhaitée** au regard du projet associatif et des spécificités de l'accompagnement bénévole  
Définir ce que l'on entend par formation des bénévoles d'accompagnement ? Finalités ? Objectifs poursuivis ? « Produit fini » recherché ?...en relation avec le référentiel du bénévolat d'accompagnement
3. A partir des écarts entre la situation réelle et la situation souhaitée, **dégager des recommandations** pour la formation des bénévoles d'accompagnement :
  - ce qu'elle est - ce qu'elle n'est pas
  - ce qu'elle poursuit – ce qu'elle ne poursuit pas
  - quels en sont les publics cibles
  - quelle serait la démarche d'ingénierie souhaitable



## Au travers de ces objectifs, l'ambition du groupe de travail était de deux ordres :

1. Elaborer un **guide de recommandations « Formation »** à l'intention des associations d'accompagnement, guide qui favorise une harmonisation des pratiques de formations autour d'axes communs, en lien et en cohérence avec le référentiel publié dans la circulaire du 25 mars 2008
2. Au travers de cette démarche qualité : non seulement **justifier l'affectation des financements publics**, mais aussi être en mesure de **préserver la spécificité, l'éthique du bénévolat d'accompagnement** tout en garantissant sa juste place au bénévole d'accompagnement.

## 4. Calendrier de travail

Le groupe SFAP « *Formation des bénévoles* » a subi de nombreux aléas tout au long de son parcours, ce qui explique la durée de vie conséquente de ce groupe.

### ○ Aléas au niveau de la composition du groupe :

Plusieurs modifications au fil du temps : ce qui a ralenti indéniablement le travail, pour permettre aux nouveaux arrivants d'intégrer, et surtout de comprendre et de valider la démarche méthodologique entreprise

Cf Paragraphe précédent « Composition du groupe »

### ○ Aléas au niveau de la méthodologie et des objectifs de travail :

Initialement, la première étape de travail consistait à réaliser une enquête auprès des associations d'accompagnement avec, pour objectif, de faire un état des lieux des pratiques de formation.

Nous avons alors élaboré un questionnaire très détaillé pour cette exploration, mis ce questionnaire sur informatique de façon à permettre une saisie directe par les associations, testé ce questionnaire au niveau de quelques associations du groupe. C'est à ce stade de travail, après 4 réunions physiques à Paris, que le bien fondé de cette enquête a été remis en question par deux participants.

Après concertation, le groupe de travail a alors décidé de renoncer à cette enquête et s'est fixé de nouveaux objectifs pour les mois suivants.

### ○ Aléas liés à des problèmes de santé de l'animatrice du groupe de travail

### ○ Aléas liés à plusieurs mouvements de grève :

A titre indicatif, sur 12 réunions planifiées en 2008 et 2009, 5 ont dû être annulées pour cause de mouvements sociaux et problème de transport.

Malgré tous ces incidents de parcours, doublés d'une disponibilité parfois très relative des participants, le groupe de travail a trouvé, enfin, son aboutissement en 2012. Nous nous en réjouissons.

## Evaluation quantitative des temps de réunion, consacrés à ce travail :

### ○ Année 2008 :

5 réunions physiques à Paris à l'issue desquelles nous avons décidé une réorientation des axes de travail (abandon de l'enquête pour état des lieux des pratiques de formation)

### ○ Année 2009 :

3 réunions physiques à Paris et 3 réunions annulées pour cause de mouvements sociaux

### ○ Année 2010 :

5 réunions physiques à Paris sur le 1<sup>er</sup> semestre, puis réorganisation du mode de travail en introduisant les réunions téléphoniques par skype (mise en place d'une première réunion skype en fin d'année)

### ○ Année 2011 :

17 réunions téléphoniques de janvier à décembre et 1 seule réunion physique à Paris en septembre

### ○ Année 2012 :

10 réunions téléphoniques par skype sur le seul premier trimestre

Toutes ces séances de travail en commun représentent près de **140 h mises à disposition par chaque membre du groupe de travail**, heures auxquelles il convient d'intégrer les temps de transport et les temps de travail personnel entre les séances.

**Un très grand merci à chaque membre du groupe  
pour son implication et sa contribution active à ce travail**

## D. Démarche méthodologique adoptée par le groupe

### 1. Exploration bibliographique sur cette question : cf Entrée 2 - Recherches bibliographiques – Dossier D

Chantal NEVES, membre du groupe de travail, a accepté de faire une recherche bibliographique sur le thème « *Formation des bénévoles* » auprès du Centre National de Ressources Soins Palliatif.

Ce dernier a procédé à un recensement d'articles et de publications, à partir de la littérature française et anglo-saxonne, à l'aide de 3 moteurs de recherche **Medline, Google scholar, Cairn inf**, sans date limite de recherche.

Les résultats de cette première Exploration ont été très décevants : très peu de références françaises, quelques références anglo saxonnes, mais rarement ciblées sur le thème de la formation.

Aussi, avons-nous réalisé une seconde recherche, cette fois à partir des revues des associations de bénévoles, des communications faites sur ce thème lors des journées CNAMTS-SFAP ou encore lors des congrès de la SFAP : les résultats ont, cette fois, été très positifs. Force est de constater que les articles, les communications, voire les numéros spéciaux de revue existent, sans qu'ils soient, pour autant, répertoriés par le Centre National de Ressources - Soins palliatif, ce que nous regrettons vivement.

En conséquence, les recommandations qui figurent dans le présent guide se sont appuyées pour l'essentiel :

- d'une part : sur un document canadien « *Plan directeur de développement des compétences des intervenants en soins palliatifs* » produit par la Direction des communications du Ministère de la santé et des Services sociaux du Québec, en avril 2008 et répertorié par le groupe de travail
- d'autre part : sur les écrits ou communications recensés par les membres du groupe de travail, dont certains auteurs participent à ce groupe.

*Remarque : Un travail plus approfondi d'analyse bibliographique serait intéressant à mener ultérieurement pour comparer les contenus de formation tels qu'ils sont élaborés à l'étranger, au regard des recommandations rédigées par le groupe de travail SFAP.*

### 1. Trois postulats de départ, définis par le groupe de travail

#### ▪ 1<sup>er</sup> postulat :

Le guide de recommandations « *Formation des bénévoles* » doit traduire parfaitement les **exigences du document** spécifique aux associations d'accompagnement intitulé « *Définition, missions et obligations du bénévolat d'accompagnement en soins palliatifs* » et publié dans la circulaire n°DHOS/O2/2008/99 du 25 mars 2008 relative à l'organisation des soins palliatifs, en son annexe 5.

#### ▪ 2<sup>ème</sup> postulat :

**La formation est pensée comme un moyen** - et non pas une fin - **au service du projet associatif**, d'où la question préalable :

« *quel est le **projet associatif** d'une association d'accompagnement, au regard du nouveau référentiel cité plus haut ?* »

#### ▪ 3<sup>ème</sup> postulat :

**La démarche réflexive** s'appuie, non plus sur une logique d'approche de la formation par les contenus, (cahier des charges actuel avec un listing de thèmes de formation à aborder), mais sur une **logique d'approche par les compétences**.

## Quelques précisions quant à la notion de compétence :

Il n'est pas question ici de rentrer dans le débat riche et pertinent sur les compétences. Nous nous contenterons de reprendre deux définitions, l'une opérationnelle, l'autre plus élaborée, permettant d'éclairer notre travail de conceptualisation.

- Compétence professionnelle : mise en œuvre en situation professionnelle, de capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction ou une activité (AFNOR X 50-750, 1996)
- La compétence est la formalisation d'une dynamique complexe d'un ensemble structuré de savoirs (savoirs, savoir-faire, savoir être, savoir agir savoirs sociaux et culturels, savoirs expérientiels) mobilisés de manière finalisée et opératoire dans un contexte particulier. La compétence est la résultante reconnue de l'interaction entre l'individu et l'environnement.<sup>6</sup>

Etre compétent, c'est donc savoir combiner, dans une situation donnée, les ressources personnelles (savoirs théoriques savoirs procéduraux, savoirs pratiques) et des ressources externes.

La compétence est définie par Philippe Zarifian comme une « intelligence pratique des situations ou activités mentales mises en jeu dans l'action. Elle s'appuie sur des connaissances acquises et des savoirs formalisés, recherchés dans la mémoire à court et long terme »<sup>7</sup>

La définition la plus pragmatique pour notre guide est fournie par Guy le Boterf<sup>8</sup> quand il explique « la compétence est une notion abstraite, inobservable. Seules les manifestations de la compétence peuvent être observées et évaluées. Pour cet auteur, la compétence, c'est « un **savoir agir validé et reconnu, exercé en vue d'une finalité, donc guidé par une intentionnalité** ».

La démarche de référentialisation, quant à elle, est tout ce travail de production de référentiels qui permet de passer du champ professionnel (terrain) au champ éducatif (formation) par la transposition du métier en référentiel d'activités ou d'emploi, puis en référentiel de compétences pour aboutir au référentiel de formation<sup>9</sup>.

C'est cette démarche méthodologique, bien évidemment adaptée à la situation du bénévolat d'accompagnement, qui a guidé nos travaux.

L'intérêt de cette approche par les compétences, pour l'élaboration du guide de recommandations « *Formation des bénévoles* » est donc, au moins, de 4 ordres :

- elle est **centrée sur l'apprenant** lui-même, c'est-à-dire le bénévole en formation
- elle s'attache, non pas aux contenus, aux thèmes de formation à aborder, mais bien au **comportement recherché chez le bénévole d'accompagnement en situation** et aux **connaissances qu'il doit maîtriser** pour mieux comprendre et mieux s'ajuster à ces situations de terrain.
- la formalisation des compétences recherchées permet **l'évaluation des effets de la formation**, en dépassant le simple degré de satisfaction des participants
- elle ouvre également une voie importante pour les bénévoles : celle de la **validation des acquis d'expérience** accessible désormais pour ce public.

<sup>6</sup> ARDOUIN Thierry – L'ingénierie de formation pour l'entreprise, Dunod, 2003

<sup>7</sup> ZARIFIAN Philippe (1999), Objectif Compétences, paris, Editions Liaisons, 232 p. (page 74)

<sup>8</sup> LE BOTERF Guy – L'ingénierie des compétences – Editions d'organisation - 1998

<sup>9</sup> ARDOUIN Thierry – L'ingénierie de formation pour l'entreprise, Dunod, 2003

## 2. Extraits du référentiel, qui ont servi de base à la réflexion du groupe

### « Définition, missions et obligations du bénévolat d'accompagnement en soins palliatifs »

Circulaire DHOS/O2/2008/99 du 25 mars 2008 du 25 mars 2008 – Annexe 5

*Cf Entrée 2 – Documents complémentaires – Dossier E 3*

#### 1. Les missions des associations d'accompagnement

- accompagner les personnes en souffrance, quel que soit le lieu où elles se trouvent, dans le respect de la singularité de chacun ;
- sensibiliser la société dans son ensemble : le grand public, les instances politiques et administratives, les responsables institutionnels, etc... afin de contribuer à l'évolution des mentalités ;
- maintenir un questionnement permanent et une veille sociétale sur les risques d'exclusion générés par l'évolution de la société et les progrès scientifiques ;
- s'adapter à l'évolution des nouveaux besoins qui émergent au sein de la société.

#### 2. Lieux d'intervention des bénévoles d'accompagnement

« Les associations d'accompagnement peuvent intervenir **dans tous les lieux** où se trouvent les personnes gravement malades et leurs proches, structures spécifiques en soins palliatifs (unités de soins palliatifs, équipes mobiles de soins palliatifs, lits identifiés de soins palliatifs, réseaux de soins palliatifs...) ou non, et à domicile. »

#### 3. Rôle des bénévoles d'accompagnement

« Les bénévoles peuvent apporter leur concours à l'équipe de soins, sans interférer avec la pratique des soins médicaux ou paramédicaux et doivent respecter les opinions philosophiques ou religieuses de la personne accompagnée et respecter sa dignité en toutes circonstances. Leur intervention nécessite l'accord de la personne ou de ses proches ; ils sont soumis à une obligation de discrétion et de confidentialité.

Ils proposent une présence, une écoute, dans la discrétion et le respect de l'altérité, le non jugement et le respect de l'intimité de la personne malade et de sa vie familiale.

Du fait de la gratuité de leur engagement, ils témoignent au nom du corps social d'une attention à l'égard des personnes en souffrance, ce qui conforte un sentiment d'appartenance à la communauté humaine. Par leur regard, ils confirment la personne dans son identité et dans sa dignité.

Le bénévolat d'accompagnement se vit toujours dans le cadre d'une association ; il est organisé et exercé en équipe ; il est complémentaire de l'accompagnement des professionnels au bénéfice des personnes accompagnées. »

#### 4. Mise en œuvre du bénévolat d'accompagnement et coordination

« Les bénévoles d'accompagnement sont placés sous la **responsabilité d'un coordinateur**, désigné par l'association, chargé d'organiser l'action des bénévoles auprès des patients et de leur entourage, d'assurer la liaison avec l'équipe soignante et d'aplanir les difficultés éventuelles survenues lors de l'intervention d'un bénévole. Le coordinateur exerce à ce titre un rôle essentiel, l'intégration des équipes de bénévoles d'accompagnement au sein des services hospitaliers relevant d'une démarche initiée et soutenue par leur association. »

#### 5. Confidentialité des informations

« En tant que représentant de la société, les bénévoles d'accompagnement exercent une fonction qui leur est spécifique ; à ce titre, **ils ne font pas partie de l'équipe soignante** mais collaborent avec elle dans une perspective de prise en charge globale de la personne accompagnée. Ils n'ont donc pas accès au dossier médical et ne prennent aucunement part aux décisions d'ordre médical. Ils ne participent pas aux staffs professionnels, sauf sur invitation ponctuelle.

**Le devoir de confidentialité s'impose aux bénévoles d'accompagnement** : respect de l'obligation de garder le secret des informations qu'ils reçoivent, tant de la part des personnes accompagnées que des professionnels de santé. En dehors de l'accord de la personne accompagnée, aucune information ou confiance ne peut être communiquée par le bénévole à l'équipe de soins. »

### 3. Un travail de réflexion organisé en deux séquences :

A partir de 2009, suite à la réorientation des axes de travail du fait de l'abandon de l'enquête « *Etat des lieux des pratiques de formation* », la réflexion du groupe de travail a été organisée en **2 séquences** :

- **1<sup>ère</sup> séquence :**  
**Réflexion préalable autour de l'association d'accompagnement, sa finalité, ses missions**

Avant même de se centrer sur l'activité « Accompagnement », le groupe de travail a mené une **réflexion préalable plus générale autour de l'association d'accompagnement** de façon à prendre en compte les exigences de la Circulaire DHOS/O2/2008/99 du 25 mars 2008 –Annexe 5, intitulée « Définition, missions et obligations du bénévolat d'accompagnement en soins palliatifs », citée plus haut.

**Cette séquence s'est déroulée en 3 temps :**

**Temps 1 :**

Au regard du document « *Définition, missions et obligations du bénévolat d'accompagnement en soins palliatifs* », publié en mars 2008, au regard des constats et des nouvelles problématiques qui se posent aujourd'hui aux associations d'accompagnement : définition de la **finalité et des missions** des associations d'accompagnement

**Temps 2 :**

Pour mener au mieux ses missions : identification des **activités** incontournables que toute association d'accompagnement doit assumer

**Temps 3 :**

Identification des **publics, des acteurs associatifs** mobilisés pour assurer ces activités au sein des associations

**Cette première séquence a débouché sur 2 types de productions : cf Entrée 2**

**1. L'élaboration de 4 fiches pratiques, en lien avec la vie associative – Cf Entrée 2 - Dossier C**

**Fiche C 1 : Les leviers de développement** du projet associatif des associations d'accompagnement

**Fiche C 2 : Les activités communes et incontournables** à toutes les associations d'accompagnement

**Fiche C 3 : Réflexions sur la fonction de président d'association**

Fiche élaborée à partir d'un travail préalable mené par Bernard Legris

**Fiche C 4 : Réflexion sur la relation bénévoles - salariés** au sein de l'association d'accompagnement

Fiche élaborée à partir d'un travail préalable mené par Clarisse Robert de Beule et Thierry Praud

**2. Principe d'une formation commune à tous les acteurs associatifs, préalable à tout engagement**

**Cf Entrée 2 – Dossier A**

**Fiche A 2 :**

**Etape 1** du parcours de formation de tout bénévole d'association d'accompagnement

Référentiel de formation intitulé « **Sensibilisation – tronc commun** » :

○ **2ème séquence :**

**Centration du guide de recommandations sur l'activité « Accompagnement »**

Où ...« A propos de l'activité « Accompagnement : du référentiel d'activités au référentiel de formation pour chaque fonction

Réflexion autour des quatre fonctions ou activités identifiées, en lien avec l'activité « Accompagnement » :

- le **bénévolat d'accompagnement**
- la **coordination** de bénévoles d'accompagnement
- la fonction de **tutorat** du bénévole d'accompagnement
- le **groupe de parole**

**Sur cette 2<sup>ème</sup> séquence, le travail de réflexion du groupe a débouché sur 2 types de productions :**

- l'élaboration de référentiels de formation pour chacun de ces publics
- l'élaboration de fiches repères

**Ces productions sont présentées sous la forme de fiches : cf Entrée 2**

**Fiches pratiques, en lien avec la fonction « Bénévole d'accompagnement » : 6 fiches**

- **Fiche A 1 :**  
**Parcours de formation** du bénévole d'accompagnement, décliné en 3 étapes
- **Fiche A 2 :**  
**Etape 1 du parcours de formation** de tout bénévole d'association d'accompagnement  
Référentiel de formation intitulé « *Sensibilisation – tronc commun* »
- **Fiche A 3 :**  
Etape 2 du parcours de formation des futurs bénévoles d'accompagnement  
Référentiel de formation intitulé « *Formation initiale – préparation à l'accompagnement* »
- **Fiche A 4 :**  
Etape 3 du parcours de formation, pour les bénévoles d'accompagnement en exercice  
Référentiel de formation intitulé « *Formation continue* »
- **Fiche A 5 :**  
**Critères de sélection** des futurs bénévoles d'accompagnement : quelques repères
- **Fiche A 6 :**  
**Conditions de ressourcement** pour les bénévoles d'accompagnement : quelques repères

**Fiches pratiques, en lien avec les autres fonctions d'accompagnement : 3 fiches**

- **Fiche B 1 :**  
Fonction « **Coordinateur de bénévoles d'accompagnement** » : du référentiel d'activités au référentiel de formation
- **Fiche B 2 :**  
Fonction « **Tuteur de bénévole d'accompagnement** » : du référentiel d'activités au référentiel de formation
- **Fiche B 3 :**  
**Groupe de parole des bénévoles d'accompagnement** : Fiche repère

#### **4. Procédure de validation du document final**

Avant toute diffusion, le présent guide de recommandations « *Formation des bénévoles* », élaboré par le groupe de travail SFAP a été soumis à différentes relectures et commentaires :

1. Relecture par des membres des associations représentées dans le groupe de travail
2. Relecture par les membres du CABA (Collège des Associations de bénévoles d'accompagnement) de la SFAP
3. Présentation pour validation au Conseil d'administration de la SFAP, en septembre 2012.

## E. Descriptif de la séquence 1 : L'association d'accompagnement, sa finalité, ses missions

Le groupe de travail s'est référé au descriptif des missions de toute association d'accompagnement, définies dans le document « *Définition, missions et obligations du bénévolat d'accompagnement en soins palliatifs* » publié dans l'annexe 5 de la circulaire du 25 mars 2008.

Partant de ce descriptif et considérant que la **formation est un moyen au service d'un projet associatif**, nous avons progressivement élaboré un questionnement, abordé par étapes successives.

### Etape 1 : Quel est le projet associatif de toute association d'accompagnement ? (cf Guide – Entrée 2 - Fiche C 1 )

Nous nous sommes, ici, appuyés sur un outil de travail intitulé « OPA »<sup>10</sup> proposé par Paulette Le lann. Cet outil schématise le projet associatif de toute association d'accompagnement comme étant la résultante, la combinaison de 3 dimensions : Objectifs – Publics – Acteurs associatifs.

- **Un double objectif (O) :**

Toute association d'accompagnement a pour mission :

- d'accompagner les personnes confrontées à la maladie grave, au grand âge, à la mort et au deuil
- de contribuer à l'évolution des mentalités, des attitudes, du regard de nos concitoyens, vis-à-vis de la maladie grave, de la mort, du deuil

- **Des publics cibles (P) :**

Chacun de ces deux objectifs concerne un public spécifique :

- les personnes accompagnées, à savoir :
  - les personnes gravement malades, et/ou en fin de vie, quelque soit leur âge, leur condition, le lieu où elles se trouvent
  - les proches, l'entourage, la famille
  - les professionnels qui les soignent
- la société au sens large, à savoir :
  - le grand public
  - les enfants et les adolescents
  - les politiques, les élus
  - la société toute entière

- **Des acteurs associatifs (A) :**

Pour traduire son double objectif en actes, l'association d'accompagnement dispose de personnes ressources qui, par leur mobilisation, permettent la concrétisation du projet associatif. Ces personnes sont :

- Les bénévoles de structure
- Les bénévoles dans la cité
- Les bénévoles d'accompagnement

<sup>10</sup> Outil élaboré par P. Le Lann et présenté lors de la journée CNAMTS-SFAP du 7 novembre 2005 « *Former des bénévoles d'accompagnement : quels objectifs ? quels moyens ?* »

## Etape 2 :

### Quelles sont les différentes activités d'une association d'accompagnement, au regard de son projet associatif et de ses missions ? (cf Guide – Entrée 2 - Fiche C 2 )

Trois activités de nature différente, ont été identifiées par le groupe de travail :

- Les activités de **structure**
- Les activités **en direction de la cité**
- Les activités **d'accompagnement**

#### a/ Les activités de structure :

Elles constituent la charpente officielle de l'association et la garantie morale des actions menées par les membres de l'association.

Dans cette rubrique « **Structure** », le groupe de travail a recensé **cinq types d'activités** indispensables au bon fonctionnement de l'association.

1. L'activité « **Gestion associative** » assurée par les membres du bureau et le conseil d'Administration, instances élues de l'association.
2. L'activité « **Animation associative** » des différentes commissions de l'association, des bénévoles actifs et de l'ensemble des adhérents de l'association
3. L'activité « **Formation** », clef de voûte du projet associatif
4. L'activité « **Partenariat** » avec les différentes structures de proximité, qui traduit l'ouverture sur l'extérieur
5. L'activité « **Adaptation aux besoins** » par la mise en place d'une veille associative et une anticipation des besoins nouveaux qui émergent au sein de la société, de façon à permettre l'adaptation de l'association à ces besoins.

#### b/ Les activités en direction de la cité :

Dans cette rubrique « **En direction de la cité** », le groupe de travail a recensé **trois types d'activités** indispensables pour permettre à l'association de remplir au mieux sa mission, à savoir :

- contribuer efficacement à l'évolution des mentalités et des attitudes face à la maladie grave, le grand âge, la mort et le deuil,
- informer nos concitoyens sur les soins palliatifs, l'accompagnement
- faire connaître les droits des malades en lien avec la fin de vie.

Ces activités sont les suivantes :

- Activité « **Communication au sein du tissu social** » dans le but de se faire connaître : d'où les liens indispensables à établir avec la presse, les médias, les politiques
- Activité « **Relations publiques** » dans la perspective d'amorce de partenariat avec les acteurs et les structures locales
- Activité « **Implication dans les différentes instances** » tant locales, régionales que nationales en tant qu'acteurs dans le dispositif

#### c/ Les activités d'accompagnement :

Dans cette rubrique « **Accompagnement** », le groupe de travail a recensé **trois types d'activités** incontournables, qui permettent de traduire sur le terrain, les valeurs défendues en acte d'humanité et de solidarité

- Activité « **Accompagnement** » en relation directe avec les personnes en grande souffrance
- Activité « **Tutorat** » chargée d'assurer l'immersion et l'accompagnement des futurs bénévoles sur le terrain
- Activité « **Coordination** », obligatoire pour toute association d'accompagnement, chargée de garantir le fonctionnement harmonieux de l'équipe de bénévoles d'accompagnement, tant en institutions de soins qu'au domicile des personnes accompagnées.



### Etape 3 :

#### Au regard de ces activités : quels sont les différents « publics » associatifs concernés par la formation ?

Très spontanément, trois profils de « publics associatifs » ont été recensés :

- a/ **Les bénévoles de structure** engagés dans le fonctionnement global de l'association
- b/ **Les bénévoles dans la cité** chargés de la communication externe de l'association
- c/ **Les bénévoles d'accompagnement** engagés dans l'accompagnement direct des personnes en grande souffrance, quelque soit leur âge, leur situation ou le lieu où elles se trouvent

### Etape 4 :

#### Au regard du projet de l'association : principe d'une formation, tronc commun à tous les acteurs associatifs

Considérant que la formation est au service du projet associatif, le plan de formation de toute association d'accompagnement se doit de prendre en compte ces trois profils, à savoir :

- o Les bénévoles de structure
- o Les bénévoles dans la cité
- o Les bénévoles d'accompagnement

Or les financements CNAMTS-SFAP ne ciblent que la formation des bénévoles d'accompagnement, ce qui est restrictif.

Aussi, au regard des valeurs défendues par les associations d'accompagnement, de leur positionnement sociétal (rôle d'information de nos concitoyens sur les soins palliatifs, l'accompagnement, les droits des malades, contribution à l'évolution des mentalités et des attitudes face à la mort au sein de notre société), le groupe de travail a-t-il considéré comme indispensable **que tout bénévole engagé dans une association d'accompagnement** – et pas seulement les bénévoles d'accompagnement - puisse **bénéficier d'une formation préalable**, intitulée « *Sensibilisation - Tronc commun* ».

Tous les participants à cette formation n'auront pas vocation à devenir bénévoles d'accompagnement. Certains pourront devenir bénévoles associatifs, ou encore bénévoles dans la cité. D'autres seront simplement diffuseurs de cette culture palliative dans leur propre entourage. C'est aussi une dimension importante : c'est à ce prix que nous parviendrons à diffuser une véritable culture de l'accompagnement dans notre pays.

### Etape 5 :

#### Elaboration de 4 fiches opérationnelles concernant l'association d'accompagnement et la vie associative,

- o **Fiche C 1 : cf Guide – Entrée 2 – Dossier C**  
**Les leviers de développement du projet associatif** des associations d'accompagnement  
Outil « O.P.A. » proposé par Paulette le Lann
- o **Fiche C 2 : cf Guide – Entrée 2 - Dossier C**  
**Les activités** communes et incontournables à toutes les associations d'accompagnement
- o **Fiche C 3 : cf Guide – Entrée 2 - Dossier C**  
Réflexions sur la fonction de **président d'association**  
Fiche élaborée à partir d'un travail préalable mené par l'UNASP et Bernard Legris
- o **Fiche C 4 : cf Guide – Entrée 2 - Dossier C**  
Réflexion sur la **relation bénévoles - salariés** au sein de l'association d'accompagnement  
Fiche élaborée à partir d'un travail préalable mené par Thierry Praud et Clarisse Robert de Beule

### Etape 6 :

#### L'activité « *Accompagnement* » : cible essentielle du guide de recommandations

A partir de cette étape, le groupe s'est centré sur la prise en compte des **4 fonctions essentielles à l'activité d'accompagnement**, qui font l'objet de la séquence 2, à savoir :

- le **bénévolat d'accompagnement**
- la **coordination** de bénévoles d'accompagnement
- la fonction de **tutorat** du bénévole d'accompagnement
- le **groupe de parole**

## F. Descriptif de la séquence 2 : Activité « Accompagnement » : du référentiel d'activités au référentiel de formation

### 1. Descriptif de la démarche

Hormis pour le groupe de parole, la démarche méthodologique a été rigoureusement la même pour définir le référentiel de formation, pour chacune de ces 3 fonctions essentielles identifiées dans l'activité « Accompagnement », à savoir :

- le bénévolat d'accompagnement
- la coordination de bénévoles d'accompagnement
- la fonction de tuteur du bénévole d'accompagnement

Cette démarche s'organise en **trois temps**, permettant l'élaboration successive :

- d'un référentiel des activités
- d'un référentiel des compétences
- d'un référentiel de formation

#### ○ Temps 1 :

**Identification des champs d'activités** en lien avec la pratique de la fonction concernée.

La question de départ a été formulée ainsi :

*Quelles sont les missions, les activités confiées par l'association au bénévole d'accompagnement ?...au coordinateur de bénévoles ?... au tuteur ?...*

=> **Elaboration du référentiel d'ACTIVITES**

#### ○ Temps 2 :

**Identification des compétences** indispensables pour exercer la fonction concernée

La question de départ a été formulée ainsi :

*Dans chacun des champs identifiés<sup>11</sup>, quelles sont les compétences nécessaires à l'exercice du bénévolat d'accompagnement, que l'association cherche à développer par la formation qu'elle dispense, pour préparer au mieux chaque bénévole d'accompagnement à sa mission spécifique ?*

*Même question pour la fonction de coordination et la fonction de tuteur.*

=> **Elaboration du référentiel de COMPETENCES**

#### ○ Temps 3 :

**Identification des contenus de formation indispensables à aborder** pour permettre le développement de chaque compétence attendue.

La question de départ a été formulée ainsi :

*Au regard de chaque compétence clairement identifiée dans chacun des champs d'activités du bénévole d'accompagnement :*

- *quels sont les contenus de formation à aborder pour développer ces compétences ?*
- *quel est le niveau de maîtrise attendue pour chacune des compétences ?*
- *quelle est la pédagogie à développer ?*
- *quel est le profil d'intervenants le mieux adapté pour dispenser la formation ?*
- *à quelle étape du parcours de formation du public concerné ?*

=> **Elaboration du référentiel de FORMATION.**

<sup>11</sup> Pour le bénévolat d'accompagnement : identification de trois champs : le premier concerne l'accompagnement et sa spécificité, le deuxième concerne les personnes accompagnées, le troisième concerne l'accompagnant lui-même.

## 2. La démarche appliquée à la fonction de « *Bénévole d'accompagnement* » : du référentiel d'activités au référentiel de formation

Pour une meilleure compréhension de la démarche, se référer à la **fiche A 3** (cf Guide – Entrée 2 – Dossier A)

### ○ Temps 1 :

**Identification de 3 champs d'activités<sup>12</sup>** du bénévole d'accompagnement.

1. Le champ concernant l'accompagnement bénévole et sa spécificité
2. Le champ concernant les personnes accompagnées
3. Le champ concernant l'accompagnant bénévole

Dans chacun de ces 3 champs : **IDENTIFICATION DE 14 THEMES** incontournables

Concernant le champ « *L'accompagnement bénévole et sa spécificité* » : 6 thèmes repérés

1. **Cadre législatif** et fin de vie
2. **Soins palliatifs** et association d'accompagnement
3. **Lieux d'exercice** du bénévolat d'accompagnement
4. **Partenariat** avec les différents intervenants, professionnels et bénévoles
5. **Questionnements éthiques** et Bénévolat d'accompagnement
6. **Bénévolat d'accompagnement** : posture - exigences – spécificité

Concernant le champ « *Les personnes accompagnées* » : 5 thèmes repérés

1. **Douleur globale** - Souffrance morale et douleur physique
2. **Besoins psychosociaux et spirituels de la personne malade**
3. Maladie grave et **souffrance de l'entourage**
4. Mort des malades et **deuil des proches**
5. Maladie grave et **souffrance des soignants**

Concernant le champ « *L'accompagnant bénévole* » : 3 thèmes repérés

1. **Connaissance de soi et motivation**
2. **Relation** et Communication
3. **Sens du travail en équipe**

=> **Elaboration du référentiel d'ACTIVITES**

### ○ Temps 2 :

Pour chacun des 14 thèmes repérés, dans chacun des 3 champs : **IDENTIFICATION DES COMPETENCES** recherchées pour le bénévole d'accompagnement.

=> **Elaboration du référentiel de COMPETENCES**

### ○ Temps 3 :

Face à chaque compétence attendue, **IDENTIFICATION DES CONTENUS DE FORMATION** indispensables à aborder pour permettre le développement de chaque compétence attendue

=> **Elaboration du référentiel de FORMATION.**

Ce référentiel a été ensuite décliné en trois étapes qui correspondent au parcours de formation :

- Etape 1 « Sensibilisation – tronc commun »
- Etape 2 « Formation initiale » ou « Préparation à l'accompagnement »
- Etape 3 « Formation continue »

Pour chacune de ces étapes, le référentiel de formation précise :

- Le public cible
- Les objectifs de la formation
- La durée de la formation
- Le choix des intervenants
- Les champs d'activités – les compétences recherchées avec niveau de maîtrise – le contenu de formation

<sup>12</sup> <sup>12</sup> Typologie proposée par P. Le Lann et présentée lors de la journée CNAMTS-SFAP du 7 novembre 2005 « Former des bénévoles d'accompagnement : quels objectifs ? quels moyens ? »

#### Fiches pratiques, en lien avec la fonction « Bénévole d'accompagnement » : 6 fiches

##### ○ **Fiche A 1 (cf Guide – Entrée 2 – Dossier A)** **Le parcours de formation du bénévole d'accompagnement**

Chaque compétence étant identifiée pour chacun des trois champs d'activités, avec les **contenus de formation** incontournables pour permettre leur développement, nous avons ensuite défini, pour chacune de ces compétences, les **moments privilégiés** pour aborder ces contenus, en fonction du parcours de formation suivi par chaque bénévole.

Ce parcours de formation reprend les principes définis dans le cahier des charges CNAMTS-SFAP de 2000.

Il se décline en **3 ETAPES** :

##### **Etape 1 « Sensibilisation – tronc commun »**

Cette étape a une particularité : elle s'adresse à toute personne intéressée par une réflexion sur les problématiques de fin de vie et/ ou qui souhaite s'engager au sein de l'association d'accompagnement qu'elle sollicite, quel que soit le type d'engagement : bénévolat de structure – bénévolat dans la cité – bénévolat d'accompagnement.

Cette étape constitue en ce sens, l'étape 1 de formation de **tout bénévole d'association d'accompagnement**, d'où son appellation « Tronc commun ».

##### **Etape 2 « Formation initiale » dite de « Préparation à l'accompagnement »**

Cette étape de formation s'adresse à des **futurs bénévoles d'accompagnement**, c'est-à-dire des personnes souhaitant s'engager dans le bénévolat d'accompagnement et qui se préparent à l'exercice de cette fonction.

Ce temps de formation dite initiale se caractérise par l'alternance de temps de réflexion et d'apports théoriques en salle de formation avec, à mi-parcours, des **mises en situation sur le terrain** (stages d'immersion) sous couvert d'un tutorat par des bénévoles expérimentés.

A l'issue de cette formation sont programmés des **entretiens individuels d'auto-évaluation**, suivis d'une **période de parrainage** en accompagnement hebdomadaire, sur un même site, et ce, sur plusieurs semaines (en général, un trimestre).

##### **Etape 3 « Formation continue »**

Cette étape de formation s'adresse aux **bénévoles d'accompagnement en exercice**, c'est-à-dire les bénévoles réellement engagés sur le terrain, dans l'accompagnement des personnes en grande souffrance parce que fragilisées par la maladie grave, le grand âge, la mort ou le deuil, et ce quelque soit l'âge, la situation ou le lieu où se trouvent ces personnes (institution ou domicile).

Cette étape 3 comprend à la fois des sessions de formation thématiques et la participation à un groupe de parole mensuel, animé par un psychologue.

Pour chacune de ces 3 étapes du parcours de formation, nous avons défini, pour chacune des compétences identifiées, le niveau de maîtrise attendu, à savoir :

- Niveau A : connaissance de base
- Niveau B : connaissance approfondie du sujet
- Niveau C : parfaite maîtrise du sujet

○ **Fiche A 2 (cf Guide – Entrée 2 – Dossier A)**

**Etape 1 du parcours de formation des bénévoles d'associations d'accompagnement intitulée « *Sensibilisation – tronc commun* »**

**Public cible :**

**Toute personne** intéressée par une réflexion sur les problématiques de fin de vie et/ ou **qui souhaite s'engager** au sein de l'association d'accompagnement qu'elle sollicite

**Objectifs de la formation :**

Permettre à chaque participant :

- de mieux connaître le mouvement des soins palliatifs et de l'accompagnement, clarifier les concepts en lien avec les questions de fin de vie : soins palliatifs, accompagnement, euthanasie, et de permettre ainsi à chacun de **se positionner par rapport à ce mouvement et aux valeurs** qu'il défend
- de **connaître l'association** et les objectifs qu'elle poursuit au sein de ce mouvement et de découvrir les différents modes d'engagement au sein de cette association
- **d'expérimenter**, de par la pédagogie utilisée, **l'écoute et l'accompagnement** réciproques au sein du groupe de formation

**Durée de la formation :**

Entre **10 et 25 heures** de formation en salle, organisées soit en demi-journées, soit en journées complètes.

**Choix des intervenants :**

La formation « Sensibilisation – tronc commun » est placée sous la **responsabilité exclusive de l'association** d'accompagnement.

Quant aux intervenants qui dispensent cette formation : il s'agit essentiellement de **responsables associatifs**, donc très engagés au sein de l'association et qui, au-delà de cet engagement, possèdent également des **compétences pédagogiques**.

**Descriptif du référentiel de formation :**

Pour chaque champ d'activité : présentation :

- des thèmes concernés
- des compétences recherchées
- des contenus de formation à aborder
- du niveau de maîtrise recherchée pour chacune de ces compétences

○ **Fiche A 3 : (cf Guide – Entrée 2 – Dossier A)**  
**Etape 2 du parcours de formation des futurs bénévoles d'accompagnement**  
**intitulée « Formation initiale – Préparation à l'accompagnement »**

**Public cible :**

**futurs bénévoles d'accompagnement**, c'est-à-dire des personnes souhaitant s'engager dans le bénévolat d'accompagnement et qui se préparant à cette fonction.

**Objectifs de la formation :**

**Préparer ces futurs bénévoles à accompagner, à titre bénévole**, des personnes en grande souffrance, parce que fragilisées par la maladie grave, le grand âge, la mort ou le deuil, et ce quel que soit l'âge, la situation ou le lieu où se trouvent ces personnes.

**Durée de la formation :**

**Entre 40 et 60 heures de formation en salle**, heures auxquelles se rajoutent des **temps d'immersion** ou de **parrainage sur le terrain** de l'accompagnement.

**Choix des intervenants :**

La formation des futurs bénévoles est placée sous la **responsabilité exclusive de l'association d'accompagnement et organisée en partenariat avec les professionnels de santé**.

Quant aux intervenants assurant cette formation : il s'agit de professionnels reflétant une **équipe pluridisciplinaire et de bénévoles**, chacun ayant des compétences, non seulement sur le thème abordé, mais également des compétences pédagogiques.

**Descriptif du référentiel de formation :**

Pour chaque champ d'activité : présentation :

- des thèmes concernés
- des compétences recherchées
- des contenus de formation à aborder
- du niveau de maîtrise recherchée pour chacune de ces compétences

○ **Fiche A 4 (cf Guide – Entrée 2 – Dossier A)**

**Etape 3 du parcours de formation des bénévoles d'accompagnement en exercice intitulée « *Formation continue* »**

**Public cible :**

**Bénévoles d'accompagnement en exercice**, c'est-à-dire des bénévoles réellement engagés sur le terrain, dans l'accompagnement des personnes en grande souffrance, parce que fragilisées par la maladie grave, le grand âge, la mort ou le deuil, et ce quel que soit l'âge, la situation ou le lieu où se trouvent ces personnes (institution ou domicile).

Ces bénévoles ont préalablement :

- suivi la formation initiale, à savoir l'étape 2 du parcours de formation
- satisfait aux exigences de recrutement après entretien avec psychologue et responsable associatif
- réalisé les temps d'immersion et de parrainage, sur le terrain, selon les modalités proposées par l'association d'appartenance

**Objectifs de la formation :**

Permettre à chaque bénévole d'accompagnement **d'approfondir différents sujets en lien avec la pratique d'accompagnement**, soit dans son contexte actuel, soit dans la perspective de découverte de nouveaux contextes.

Quelques **exemples de thèmes** à approfondir par les bénévoles d'accompagnement :

- en lien avec leur **propre engagement** dans l'accompagnement  
Réflexions sur les motivations ...
- en lien avec une meilleure **connaissance de soi** dans la relation à l'autre  
Ecoute active, communication verbale et non verbale, juste distance dans l'accompagnement, etc...
- en lien avec un **public particulier** de personnes accompagnées  
Accompagnement des personnes âgées atteintes de maladie neurologique dégénérative, accompagnement des enfants, des personnes en deuil, etc
- soit pour explorer **d'autres lieux** d'accompagnement  
Domicile, milieu psychiatrique, milieu carcéral, monde de l'exclusion, etc
- soit pour **explorer des situations vécues** sur le terrain et qui ont été source de difficultés  
Partenariat avec les professionnels de santé, réflexions sur les transmissions, questionnements éthiques vécus par les professionnels en situation de soin, etc

**Durée de la formation :**

Chaque bénévole d'accompagnement en exercice participe annuellement à un à deux modules thématiques de 2 journées chacun, soit **15 à 30 heures**.

**Choix des intervenants :**

La formation continue des bénévoles d'accompagnement est placée **sous la responsabilité exclusive de l'association d'accompagnement** et organisée **en partenariat avec les professionnels de santé**.

Quant aux intervenants assurant cette formation : il s'agit de **professionnels et de bénévoles** ayant des compétences non seulement sur le thème abordé, mais aussi sur le plan pédagogique.

○ **Fiche A 5 (cf Guide – Entrée 2 – Dossier A)**

**Critères de sélection des futurs bénévoles d'accompagnement : quelques repères**

Le groupe de travail a souhaité formaliser, à partir de la pratique et de l'expérience de chacun, quelques repères concernant les critères de sélection des futurs bénévoles.

Cette fiche, sans avoir la prétention d'être exhaustive, présente quelques critères clés qui peuvent être très utiles pour les responsables associatifs dans leur mission de recrutement.

**Fiche A 6 (cf Guide – Entrée 2 – Dossier A)**

**Conditions de ressourcement pour les bénévoles d'accompagnement : quelques repères**

L'association d'accompagnement est responsable du soutien de chaque bénévole engagé en son sein. Elle assure en particulier, le soutien des bénévoles d'accompagnement, à la fois à titre individuel, mais aussi dans le cadre du groupe de parole organisé mensuellement.

L'association doit également se préoccuper des moyens de ressourcement personnels que le bénévole d'accompagnement sollicite pour lui-même pour assurer son propre équilibre personnel.

Cette fiche, sans avoir la prétention d'être exhaustive, présente quelques repères sur cette question, repères qui peuvent être très utiles lors des entretiens d'évaluation assurés par les responsables associatifs, soit dans leur mission de recrutement, soit lors du bilan annuel proposé à chaque bénévole.



## Fiches pratiques, en lien avec les autres fonctions d'accompagnement : 3 fiches

### ○ Fiche B 1 (cf Guide – Entrée 2 – Dossier B)

#### **La fonction de « coordinateur » de bénévoles d'accompagnement : du référentiel d'activités au référentiel de formation**

La démarche méthodologique a été rigoureusement la même que pour le bénévole d'accompagnement, à savoir identification :

3. des missions attendues
4. des activités spécifiques à la fonction de coordination
5. des compétences spécifiques attendues
6. des contenus de formation spécifiques

Ce référentiel de formation a été élaboré autour de **deux types de missions** :

1. Les **missions essentielles du Coordinateur** avec :
  - la mission d'interface entre :
    - l'association de bénévoles d'accompagnement et les structures de soins
    - l'équipe de bénévoles d'accompagnement et les professionnels de santé
    - l'équipe de bénévoles d'accompagnement et l'association
  - la mission d'animation et de gestion de l'équipe des bénévoles d'accompagnement
  - la mission d'organisation des interventions des bénévoles d'accompagnement
2. Les **missions facultatives** du Coordinateur avec :
  - Participation au recrutement des bénévoles d'accompagnement
  - Participation à la formation des bénévoles d'accompagnement

### ○ Fiche B 2 (cf Guide – Entrée 2 - Dossier B)

#### **La fonction de « tuteur » de bénévoles d'accompagnement : du référentiel d'activités au référentiel de formation**

Même démarche méthodologique que pour les fonctions précédentes, à savoir identification :

- des missions attendues
- des activités spécifiques à la fonction de coordination
- des compétences spécifiques attendues
- des contenus de formation spécifiques

Ce référentiel de formation a été élaboré autour de **deux missions** :

1. Encadrement sur le terrain du « candidat bénévole d'accompagnement »
2. Contribution à l'orientation du bénévole d'accompagnement débutant

### ○ Fiche B 3 (cf Guide – Entrée 2 - Dossier B)

#### **Le groupe de parole pour les bénévoles d'accompagnement en exercice**

Pour l'élaboration de cette fiche, nous avons procédé de manière différente.

Il s'agissait ici de clarifier au mieux :

- ce qu'est un groupe de parole
- ce que n'est pas un groupe de parole
- les critères de recrutement du psychologue animateur du groupe
- les compétences recherchées pour un psychologue animateur du groupe
- les critères de bon fonctionnement du groupe de parole

## **F. Elaboration du guide de recommandations « Formation des bénévoles » : Une présentation à deux entrées**

### **Une 1<sup>ère</sup> entrée par l'approche conceptuelle et méthodologique (p 5 à 28)**

- A. Formation des bénévoles d'accompagnement : rappel du contexte français**
- Cadre juridique : la loi du 9 juin 1999
  - Structure gestionnaire des fonds de formation : cellule CNAMTS-SFAP et Comité de pilotage
  - Elaboration d'un cahier des charges « Formation des bénévoles d'accompagnement »
- B. Pourquoi un « Guide de recommandations » « Formation des bénévoles » aujourd'hui ?**
- 1<sup>er</sup> constat : l'analyse qualitative des dossiers « formations »
  - 2<sup>ème</sup> constat : la publication de la circulaire n°DHOS/O2/2008/99 du 25 mars 2008
  - 3<sup>ème</sup> constat : l'évolution du paysage des soins palliatifs et de l'accompagnement
  - 4<sup>ème</sup> constat : les limites du cahier des charges en vigueur, basé sur une approche par contenus
- C. Déroulement chronologique pour aboutir à ce « Guide de recommandations Formation »**
- Constitution d'un groupe de travail « Formation des bénévoles » au sein de la SFAP
  - Présentation du projet de ce groupe de travail au Conseil d'administration de la SFAP
  - Objectifs généraux de travail, fixés au départ
  - Calendrier de travail
- D. Démarche méthodologique adoptée par le groupe**
- Exploration bibliographique sur cette question
  - Trois postulats de départ, définis par le groupe de travail
    - o Un guide qui réponde aux exigences du référentiel publié dans la circulaire de mars 2008
    - o La formation pensée comme un moyen – et non comme une fin - au service d'un projet
    - o Une logique d'approche par les compétences, et non plus par les contenus
  - Extraits du référentiel, qui ont servi de base à notre réflexion
  - Un travail de réflexion organisé en deux séquences
    - o 1<sup>ère</sup> séquence : Réflexion autour de l'association d'accompagnement, sa finalité, ses missions
    - o 2<sup>ème</sup> séquence : Centration du guide de recommandations sur l'activité « Accompagnement »
  - Procédure de validation du document final
- E. Séquence 1 : De la mission d'une association d'accompagnement à l'activité « accompagnement »**
- Etape 1 : Quel est le projet associatif de toute association d'accompagnement ? (Fiche C 1)
  - Etape 2 : Quelles sont les différentes activités d'une association d'accompagnement au regard de son projet associatif et de ses missions ? (Fiche C 2)
  - Etape 3 : Au regard de ces activités : quels sont les différents « publics » associatifs concernés par la formation ?
  - Etape 4 : Au regard du projet de l'association d'accompagnement : principe d'une formation, tronc commun à tous les acteurs associatifs
  - Etape 5 : Elaboration de 4 fiches opérationnelles concernant l'association d'accompagnement et la vie associative
  - Etape 6 : L'activité « Accompagnement » : cible essentielle du guide de recommandations
- F. Séquence 2 : A propos de l'activité « Accompagnement » : du référentiel d'activités au référentiel de formation pour chaque fonction**
- Descriptif de la démarche
  - La démarche appliquée à la fonction de « Bénévole d'accompagnement » : du référentiel d'activités au référentiel de formation
  - Elaboration de 9 fiches opérationnelles, issues de cette démarche
    - o Fiches pratiques, en lien avec la fonction « Bénévole d'accompagnement » : 6 fiches
    - o Fiches pratiques, en lien avec les autres fonctions « Bénévole d'accompagnement » : 3 fiches

## Une 2<sup>ème</sup> entrée par l'approche pratique, opérationnelle

Cette entrée donne l'accès direct à **13 fiches pratiques, opérationnelles**, issues du travail de réflexion du groupe. Ces fiches sont réparties en 3 groupes :

1. Fiches pratiques, en lien avec la fonction « Bénévole d'accompagnement » : 6 fiches
2. Fiches pratiques, en lien avec les autres fonctions d'accompagnement : 3 fiches
3. Fiches concernant l'association d'accompagnement et la vie associative : 4 fiches

### Fiches pratiques, en lien avec la fonction « Bénévole d'accompagnement » : 6 fiches (Dossier A)

- **Fiche A 1 : Parcours de formation** du bénévole d'accompagnement, en 3 étapes
- **Fiche A 2 :** Etape 1 du parcours de formation de tout bénévole d'association d'accompagnement  
Référentiel de formation intitulé « *Sensibilisation – tronc commun* »
- **Fiche A 3 :** Etape 2 du parcours de formation des futurs bénévoles d'accompagnement  
Référentiel de formation intitulé « *Formation initiale – préparation à l'accompagnement* »
- **Fiche A 4 :** Etape 3 du parcours de formation, pour les bénévoles d'accompagnement en exercice  
Référentiel de formation intitulé « *Formation continue* »
- **Fiche A 5 : Critères de sélection** des futurs bénévoles d'accompagnement : quelques repères
- **Fiche A 6 : Conditions de ressourcement** pour les bénévoles d'accompagnement : quelques repères

### Fiches pratiques, en lien avec les autres fonctions d'accompagnement : 3 fiches (Dossier B)

- **Fiche B 1 :** Fonction « **Coordinateur de bénévoles d'accompagnement** » : du référentiel d'activités au référentiel de formation
- **Fiche B 2 :** Fonction « **Tuteur de bénévole d'accompagnement** » : du référentiel d'activités au référentiel de formation
- **Fiche B 3 : Groupe de parole des bénévoles d'accompagnement** : Fiche repère

### Fiches concernant l'association d'accompagnement et la vie associative : 4 fiches (Dossier C)

- **Fiche C 1 : Les leviers de développement** du projet associatif des associations d'accompagnement
- **Fiche C 2 : Les activités communes et incontournables** à toutes les associations d'accompagnement
- **Fiche C 3 :** Réflexions sur la **fonction de président d'association**
- **Fiche C 4 :** Réflexion sur la **relation bénévoles - salariés** au sein de l'association d'accompagnement

### A ces fiches se rajoutent :

#### 1. Exploration bibliographique à propos de la « *Formation des bénévoles* » (Dossier D)

- Résultats des recherches faites par le **Centre national de ressources Soins palliatif**
- Résultats des recherches menées par les **membres du groupe de travail**

#### 2. Documents complémentaires pour une meilleure compréhension du guide (Dossier E)

- **Formation des bénévoles : Projet de Groupe de travail** présenté au CA de la SFAP par P. Le Lann
- **Cahier des charges de la formation des bénévoles** (article 2 de la Convention CNAMTS-SFAP) élaboré en 2001
- **Circulaire DHOS/O2/2008/99 du 25 mars 2008** relative à l'organisation des soins palliatifs  
Annexe 5 « *Définition, missions et obligations du bénévolat d'accompagnement en soins palliatifs* »

## En guide de conclusion : Intérêt d'un tel guide de recommandations « *Formation des bénévoles* »

Comme son nom l'indique, ce guide n'est qu'un **guide de recommandations, mis à la disposition des associations d'accompagnement** pour leur permettre de concevoir, d'organiser et d'évaluer au mieux les formations dispensées auprès de leurs bénévoles.

Cependant, l'existence d'un tel guide de recommandations, au service des associations d'accompagnement, présente de nombreux avantages.

Parmi ceux-ci :

- C'est un **guide opérationnel**, un guide pratique pour l'élaboration d'un plan de formation efficient pour l'association d'accompagnement
- Il prend en compte et **valorise toutes les formes d'engagement** au sein de l'association, gage de pérennité
- Il permet une **harmonisation des pratiques de formation autour d'axes communs**, en lien et en cohérence avec le document officiel « *Définition, missions et obligation du bénévolat d'accompagnement* »
- Il garantit une **meilleure cohérence du parcours et des contenus de formation** au regard des compétences visées pour chaque public concerné
- Il permet une **lisibilité des compétences recherchées**, tant pour les bénévoles eux-mêmes que pour les intervenants en formation : bénévolat ne veut pas dire amateurisme.
- Il constitue un **bon outil d'évaluation de la formation**, en définissant les résultats attendus
- Il constitue une base précieuse du **cahier des charges pour le recrutement des intervenants** en formation
- Il permet une réelle **démarche qualité** tout en respectant la spécificité, l'éthique du bénévolat d'accompagnement
- Son application invite à une **affectation efficiente des fonds de formation** CNAMTS-SFAP

**Nos plus sincères remerciements** à toutes les personnes qui ont participé au groupe de travail, pour leur persévérance et leur précieuse contribution à l'élaboration de ce guide de recommandations :

- Au titre des Fédérations d'associations de bénévoles d'accompagnement :
  - **Clarisse Robert de Beule** : Fédération régionale Alliance
  - **Paulette Le Lann** : Fédération JALMALV, coordinatrice du groupe
  - **Marie-Jeanne Kouskoff**, puis **Bernard Legris** : UNASP
- Au titre des Associations d'accompagnement indépendantes :
  - **Chantal Ganet** : Albatros Lyon
  - **Maurice Chausson**, puis **Jeanne Andrée Munch** et **Thierry Praud** : Association Pierre Clément Strasbourg
  - **Marie Quinquis** : Association Rivage Versailles
- Au titre des Professionnels de santé :
  - **Chantal Neves** : Cadre de santé
  - **Bernard Védrine** : Médecin

**Ce guide de recommandations est disponible et téléchargeable en version PDF  
sur le site de la SFAP [www.sfap.org](http://www.sfap.org)**